

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENTS DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS POUR L'ANNÉE 2024 NUMÉROS 2024-01, 2024-02, 2024-03, 2024-04, 2024-05, 2024-06 ET 2024-07

Aux citoyens des municipalités de la Municipalité régionale de comté du Granit

AVIS PUBLIC est, par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, que le conseil de ladite MRC a adopté, lors de sa séance du mercredi 21 février 2024, les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NO 2024-01 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, TRANSPORT, ÉVALUATION, BOUES DE FOSSES SEPTIQUES, DAB, ADMINISTRATION, ÉLUS, ÉLECTIONS, FONDATION DU CÉGEP, AMÉNAGEMENT ET URBANISME, PDZA, ENVIRONNEMENT, SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES, LOISIR, CULTURE, DÉVELOPPEMENT LOCAL, DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET AUTRES POUR L'ANNÉE 2024
- RÈGLEMENT NO 2024-02 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, GESTION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX POUR L'ANNÉE 2024
- RÈGLEMENT NO 2024-03 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2024
- RÈGLEMENT NO 2024-04 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES RECYCLÉES ET DES PLASTIQUES AGRICOLES, AUTRES QUE LES MATIÈRES INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2024
- RÈGLEMENT NO 2024-05 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, COLLECTE, TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES AUTRES QU'INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2024
- RÈGLEMENT NO 2024-06 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, SERVICE DE PRÉVENTION DES INCENDIES POUR L'ANNÉE 2024
- RÈGLEMENT NO 2024-07 DE PERCEPTION DES QUOTES-PARTS, UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE DU CÉGEP PAR LES ÉTUDIANTS POUR L'ANNÉE 2024

Il est aussi possible, pour quiconque le désire, de prendre connaissance de ces règlements en se rendant au bureau de la Municipalité régionale de comté du Granit entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 du lundi au jeudi ou entre 8 h 30 et 12 h le vendredi ou en vous rendant au bureau de votre municipalité aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donné à Lac-Mégantic, ce 22 février 2024.

Sonia Cloutier Directrice générale Greffière-trésorière